

Nom de la zone de baignade : Plage du Bassin d'eau de mer

Commune : ETEL (56410) / Département : Morbihan (56)

DESCRIPTION DE LA ZONE DE BAINADE

Nature : sable fin

Longueur : 500m, **Largeur :** 20 m (plage), 150m

Marnage moyen : -

Dates de la saison balnéaire : mi mai - mi septembre

Localisation du point de surveillance ARS :

X : 234826 Y : 6746523 (RGF93)

Fréquentation maximale : 280 personnes

Equipements : parkings, bloc sanitaire

Accessibilité aux animaux : Chiens interdits.

Autres activités : Voile, jeux pour enfant

Zones riveraines : village, aire de jeux et de pique-nique, voirie.

Occupation du sol en amont de la zone de baignade : village, habitat pavillonnaire

Population permanente de la commune : 2052 habitants

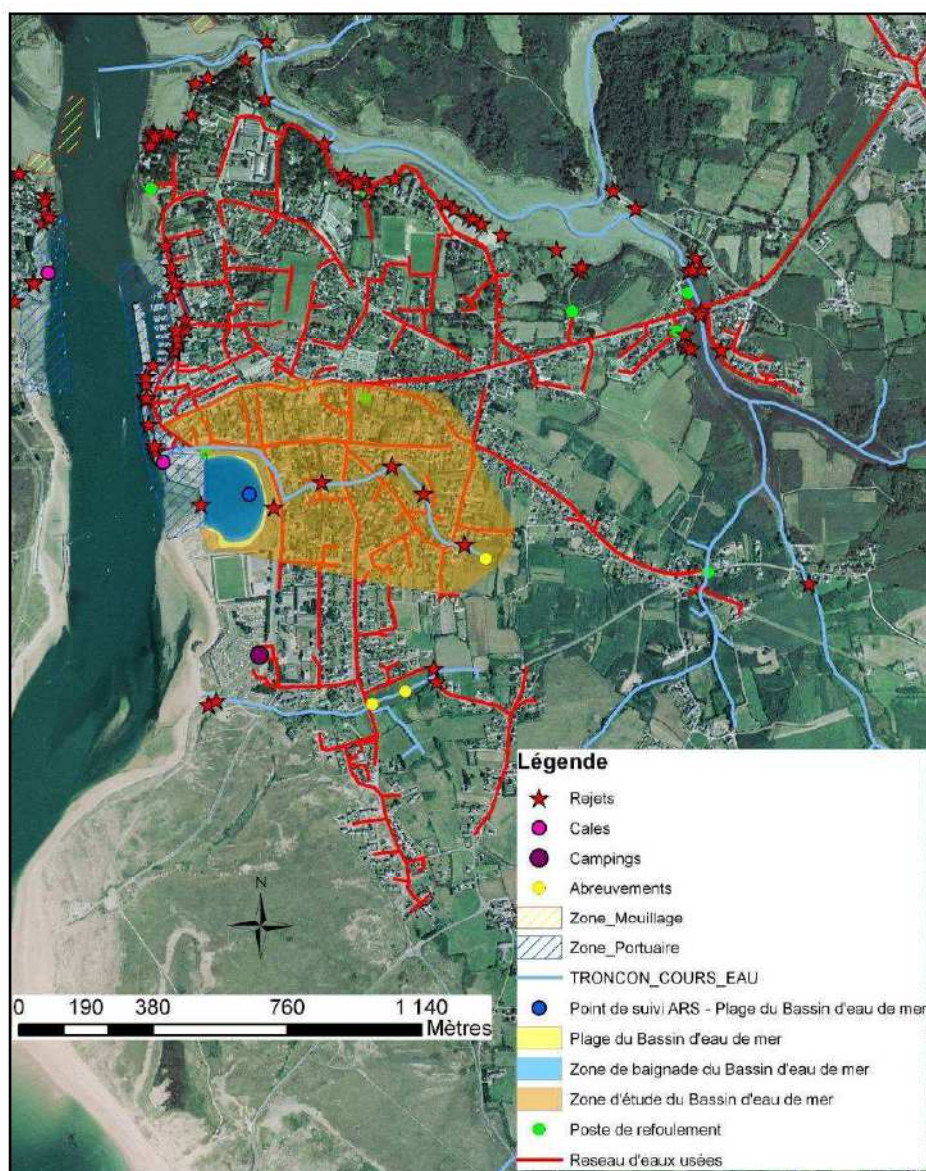
Population maximale en période estivale :

5108 habitants



● Point ARS

INVENTAIRE DES SOURCES POTENTIELLES DE POLLUTION



Baigneur	Pollution accidentelle
Animaux	Présence d'animaux sur la plage Faune sauvage (oiseau...)

QUALITE DU MILIEU MARIN

Evolution du classement :

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Classement directive 76/106/CEE	A	A	A	A	A	A
Classement directive 2006/7/CE				excellente	excellente	excellente

Potentiel de prolifération des macro-algues : Pas d'échouages d'algues

Potentiel de prolifération du phytoplancton : Blooms réguliers de *Pseudo Nitzschia* au printemps et en été, entraînant l'accumulation de toxines amnésiantes (ASP) dans les gisements naturels de coquillages de la Ria d'Etel (huître) et l'interdiction ponctuelle de vente de ces coquillages.

SITUATIONS A RISQUE (par ordre d'importance)

Type de rejet	Fréquence potentielle de rejet (par saison balnéaire)	Conditions aggravantes ou déclenchantes	Flux moyen journalier (E-Coli/j)	Distance par rapport à la zone de baignade (m)	Présence d'une zone tampon entre le rejet et la zone de baignade
Déjections animales	Accidentelle	Présence d'animaux sur la plage ou à proximité	10^8 à 10^{11}	0 à 1 000 m	Non
Pollution humaine	Accidentelle	Jour de grande fréquentation de la plage	$2,0 \cdot 10^9$	0 m	Non
PR Saint Louis	2 fois pas saison	Panne électrique, Pluie, Grande marée Remplissage du bassin	$3,9 \cdot 10^{12}$	< 300 m	Oui (Ria d'Etel)
Exutoires pluviaux	Ponctuelle (Précipitations)	Orage, fortes précipitations, Remplissage du bassin	$1,2 \cdot 10^{10}$	500 m	Oui
Rivière Le Sac'h	Continu	Pollution du cours d'eau Forte précipitations Remplissage du bassin	$2,0 \cdot 10^{11}$	< 1 500 m	Oui (Ria d'Etel)
PR Maison de retraite	2 fois par saison	Panne électrique, Pluie, Grande marée Remplissage du bassin	$4,0 \cdot 10^{11}$	2 300 m	Oui (Rivière du Sac'h et Ria d'Etel)
PR Toul Er Pry	<1 fois par saison	Panne électrique, Pluie, Grande marée Remplissage du bassin	$1,4 \cdot 10^{11}$	2 900 m	Oui (Rivière du Sac'h et Ria d'Etel)
PR Pont Quenno	<1 fois par saison	Panne électrique, Pluie, Grande marée Remplissage du bassin	$1,9 \cdot 10^{11}$	4 100	Oui (Rivière du Sac'h et Ria d'Etel)
Rejets sauvages d'eaux sanitaires (bateau ou camping car)	Accidentelle	Mauvais comportement Remplissage du bassin	10^9 à 10^{10}	Variable	Variable
Ruisseau Goh-Lannec	Inconnu	Orage, fortes précipitations	-	10 m	Oui (Ria d'Etel)

PLAN D'ACTION ET RECOMMANDATIONS

Gestion préventive

Mise en place d'un plan de gestion en cas de pollution suspectée ou avérée

Sensibilisation du public au risque sanitaire lié à la présence d'animaux

Gestion à long terme

Contrôle et mise en conformité des installations d'assainissement non collectif du bassin versant de la zone de baignade (en cours)

Réalisation de mesures sur les exutoires pluviaux

Réalisation d'un schéma directeur d'assainissement pluvial